

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 5 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX (suppléant) • CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY (suppléant), Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE.

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 36 • **Votants :** 37

Secrétaire de séance : Georges MONTMINOUX

2013-0512-04 Appel d'Offres en assurances pour la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE – Attribution du Marché

Par délibération 2012-0202-01 du 25 janvier 2012, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président de la CdC pour prendre toutes décisions sur la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'échéance des contrats d'assurances et l'évolution des besoins des services de la CdC, il s'est avéré nécessaire de lancer une consultation.

Par conséquent, un appel d'offres a été lancé le 24 septembre 2013 pour consulter des sociétés en assurances dans les secteurs suivants :

- Les dommages aux biens et risques annexes ;
- Les responsabilités et risques annexes ;
- Les véhicules et risques annexes ;
- La protection juridique de la collectivité ;
- Les prestations statutaires.

Après l'examen des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 décembre 2013 et a retenu les offres suivantes :

Lot n°1 : Offre GROUPAMA formule de base 3 119 € TTC

Lot n°2 : Offre SMACL formule de base 2 443.61 € TTC

Lot n°3 : Offre SMACL formule alternative 1 et PSE 1 (auto collaborateur) 4 728.96 € TTC

Lot n°4 : Offre SMACL formule de base + PSE1 (protection fonctionnelle) 1 182.43 € TTC

Lot n° 5: Offre GRAS SAVOYE formule de base hors charges patronales avec les 3 PSE (Maternité ; Longue Maladie ; Maladie Ordinaire de plus de 15 jours) 54 472 € TTC

Et a déclaré l'offre de Groupama pour le lot n°2 comme irrégulière, conformément à l'article 59-III du CMP.

Il vous est proposé de suivre son avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour copie conforme
Arsac, le 16 décembre 2013

Le Président
COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
Siège
à
MARGAUX
(33460)
Gérard DUBO
ARSAC